



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FLANDRE INTERIEURE

Le public est informé que, par arrêté n°2023/786, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) a prescrit une enquête publique relative à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUI-H) menée sur les communes d'Ebblinghem, Hazebrouck, Lynde, Renescure, Staple et Wallon-Cappel.

Cet arrêté est affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure (siège de l'enquête) et au tableau d'affichage légal des communes concernées.

La personne publique responsable de la révision allégée n°1 du PLUI-H est la Communauté de Communes de Flandre Intérieure. Le Pôle Aménagement, Urbanisme et Transition Écologique de la CCFI peut être consulté pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure et reste disponible au 03-74-54-00-70 ou 03-74-54-00-59.

### L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU

**DU LUNDI 14 AOUT 2023 A 09H00 AU VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023 A 12H00**

Monsieur le Président du tribunal administratif de LILLE a désigné Monsieur Marc LEROY, premier clerc de notaire, retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'occasion de ses permanences dont les lieux, dates et horaires sont repris en bas de page du présent avis et sur le site internet de la CCFI.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant l'ensemble des pièces soumises à enquête publique, à savoir : le projet de révision allégée n°1, l'exposé des motifs (la notice explicative), l'évaluation environnementale et son résumé non technique ainsi que le procès-verbal d'examen conjoint et les avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), de la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF) et des personnes publiques associées (PPA), est consultable :

- Dans les locaux de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, les jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ;
- A la mairie de Renescure, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ainsi que les mercredis de 8h30 à 12h00.

Ces pièces sont également consultables sur le site internet de la CCFI.

Un poste informatique aux fins de consultation du dossier d'enquête publique est disponible dans les locaux de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, les jours ouvrés, du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête papier présent au siège de la CCFI et en mairie de Renescure,
- par mail à l'adresse électronique suivante : [plui1.0@cc-flandreinterieure.fr](mailto:plui1.0@cc-flandreinterieure.fr),
- par courrier adressé à Monsieur le commissaire enquêteur – Communauté de Communes de Flandre Intérieure – Hôtel Communautaire – Pôle Aménagement, Urbanisme et Transition Écologique – 222 bis rue de Vieux-Berquin 59190 Hazebrouck,
- lors des permanences du commissaire enquêteur organisées au siège de la CCFI et en mairie de Renescure aux jours, horaires et lieux suivants :

<b>AU SIEGE DE LA CCFI</b>
<b>Le lundi 14 AOUT 2023 de 09h00 à 12h00</b>
<b>Le vendredi 15 SEPTEMBRE 2023 de 09h00 à 12h00</b>

<b>EN MAIRIE DE RENESCURE</b>
<b>Le mercredi 30 AOUT 2023 de 09h00 à 12h00</b>
<b>Le samedi 09 SEPTEMBRE 2023 de 09h00 à 12h00</b>

A l'expiration de l'enquête publique, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure en présentera le bilan en conseil communautaire, qui en délibèrera et adoptera le projet de révision allégée n°1, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

**Vous retrouverez toutes les informations relatives à l'enquête publique et l'intégralité des pièces du dossier**

sur le site internet de la CCFI : <https://cc-flandreinterieure.fr>